



**Une force
pour l'Avenir**

cat.dassault.secl@orange.fr

Compte rendu DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU 13 février 2014

- 1) Combien d'embauches prévues en CDI pour l'établissement de Seclin suite au nouvel allègement des cotisations sociales patronales, dans le cadre du pacte de responsabilité ?

Cette question est du ressort du comité entreprise, répond la direction.

Pourtant la législation du travail nous dit l'inverse, le mois prochain nous reposerons la question en DP. Affaire à suivre de très près.....

- 2) Lors de la dernière visite de la DG à Seclin, la CGT avait fait remonter les problèmes de niveaux de qualifications à Seclin. Pour la 3^{ème} fois, où en est-on ?

La CGT trouve étrange que la DG ait mis 4 mois pour répondre :

La direction générale a mené une enquête et la situation de Seclin est difficile. La direction compte faire du cas par cas. Prenez contact avec les militants CGT de votre secteur.

Well come to Löw Costerie Dassault aviation.

- 3) Equipes suppléances(SD) : Problème de majoration des jours fériés travaillés. Respect de l'accord d'entreprise relatif aux équipes de suppléance du 11 juillet 2007, dont l'annexe précise qu'en ce qui concerne les congés, les jours fériés se situant un week-end sont majorés de 50% (base+ancienneté).

La direction nous a répondu que les accords SD sont bien respectés.

**Dans tous les cas, la loi précise que les jours fériés travaillés doivent être majorés de 50%.
Affaire à suivre.....**

- 4) Quel va être le délai de prévenance pour les intérimaires en fin de mission et autres problèmes, les boîtes d'intérim ne respectent pas la législation du travail envers leurs intérimaires.

Le délai de prévenance est de 10 jours, toutes les paies sont vérifiées par le service RH de DASSAULT AVIATION, si il y a un problème il faut aller voir le service du personnel (la CGT est là, si vous voulez être accompagné même en groupe).

En sachant que la CGT surveillera de très près les problèmes rencontrés par les intérimaires au niveau de leurs boîtes intérim.

- 5) Depuis combien d'années à Dassault Aviation Seclin il n'y a pas eu de cadre coefficienté ?

Il n'y en a pas eu depuis 5 ans.

- 6) Nous demandons que les périodes des arrêtés de paie soient respectées.

Il n'y a pas de problème. Les délais de paie sont respectés encore une fois il faut de nouveau aller voir le service du personnel.

(La CGT est là, si vous voulez être accompagné)

- 7) Quel type de congés peut-on accoler pendant la période de fermeture de l'établissement en été ?

La direction a répondu tous types de congés peuvent être pris.

La CGT vous a mis dans l'ordre de préférence de prise de journée (RTT individuelle, Ancienneté, cinquième semaine de congés légaux). Pour plus de renseignements rapprochez-vous de vos élus CGT.

- 8) La cigarette électronique, est-elle prise en charge par la mutuelle ?

Non, elle n'est pas prise en charge.

**Prochaine réunion des délégués du personnel : Jeudi 11 Mars 2014
N'hésitez pas à interpeller vos élu(e)s CGT pour ajouter des questions à l'ordre du jour !**